

Politique relative aux sorties scolaires

Annexes

Liste de vérification rapide	
Sortie locales et (ou) périodiques	2
Manifestation sportive	2
Expérience en lieu sauvage	2
Voyage à l'étranger	3
Camps culturels	3
Annexe 1 Usage d'un véhicule privé pour le transport des élèves	4
Annexe 2 Rôles et responsabilités en matière d'hébergement.....	6
Annexe 3 Plan d'urgence de la sortie scolaire	9
Annexe 4 Rapport d'incident	11
Annexe 5 Formulaire d'inscription de bénévoles	14
Annexe 6 Formulaires de consentement	
Formulaire de consentement – sorties scolaires locales	16
Formulaire médical.....	17
Formulaire de consentement – sortie scolaire de plus de 24 heures.....	19
Annexe 7 Plan d'urgence et protocole de recherche	22
Annexe 8 Protocole pour prestataires de services commerciaux	24
Annexe 9 Normes de kayak	25
Annexe 10 Normes de cuisson en plein air.....	27
Annexe 11 Normes de ski alpin et planche à neige dans un centre de ski	29
Annexe 12 Normes de canotage.....	31
Annexe 13 Normes des excursions et grandes randonnées pédestres.....	33
Annexe 14 Normes de camping	
Normes de camping – été	36
Normes de camping – hiver.....	39
Annexe 15 Normes de cyclisme.....	43
Annexe 16 Journal d'excursion quotidien.....	45
Annexe 17 Analyse des risques.....	47
Annexe 18 Normes de sécurité relatives aux armes à feu.....	48
Annexe 19 Liste de vérification	49

Liste de vérification rapide

Sortie locales et (ou) périodiques

- Usage de véhicules privés pour transporter les élèves? Si ouiAnnexe 1
- Les températures sont-elles susceptibles de tomber au-dessous de -25 C?
Si oui.....Annexe 3
- Des bénévoles sont-ils nécessaires pour surveiller les élèves ou exercer
un rôle essentiel?..... Annexe 5
- Le consentement des parents/tuteurs légaux est-il nécessaire pour
quitter le terrain de l'école? Si oui.....Annexe 6
- Y a-t-il des élèves qui souffrent d'allergies ou de problèmes de santé
importants? Si oui..... Formulaire médical*
- Approbation de l'administrateur, sauf identification de risques importants
- Atténuation des risques importants? Si oui..... Annexe 17

Manifestation sportive

- Usage de véhicules privés pour transporter les élèves? Si ouiAnnexe 1
- Recours à un hébergement privé pour loger les élèves? Si oui.....Annexe 2
- Les températures sont-elles susceptibles de tomber au-dessous de -25 C?
Si oui..... Annexe 3
- Des bénévoles sont-ils nécessaires pour surveiller les élèves ou exercer
un rôle essentiel?.....Annexe 5
- Nuitée? Si oui, le formulaire de consentement des sorties scolaires de
plus de 24 heures est prescrit.....Annexe 6
- Si oui, l'approbation du directeur de l'apprentissage est prescrite.....Annexe 6
- Y a-t-il des élèves qui souffrent d'allergies ou de problèmes de santé
importants? Si oui..... Formulaire médical*

Expérience en lieu sauvage

- Usage de véhicules privés pour transporter les élèves? Si ouiAnnexe 1
- Obligation de fournir un itinéraire détaillé dans le formulaire de
consentement de la sortie scolaireAnnexe 6
- Plan d'urgence (prescrit) pour planifier des modifications éventuelles
à la sortie scolaire.....Annexe 3
- Des bénévoles sont-ils nécessaires pour surveiller les élèves, pour répondre
aux besoins de certification, ou pour exercer un autre rôle?Annexe 5
- Nuitée? Si oui, le formulaire de consentement des sorties scolaires
de plus de 24 heures est prescritAnnexe 6
- Si oui, l'approbation du directeur de l'apprentissage est prescrite.....Annexe 6
- La sortie aura-t-elle lieu dans une zone d'avalanches?
Consultation obligatoire Comité d'examen des lieux
- Tenue et documentation d'une réunion avec les parents/tuteurs légauxAnnexe 6

Capacité de secourisme en milieu sauvage.....	Prescrite
Y a-t-il des élèves qui souffrent d'allergies ou de problèmes de santé importants? Si oui.....	Formulaire médical*
Camping? Canotage? Kayak? Excursion? Cyclisme? Cuisson?.....	Annexes 9 à 15
Des armes à feu doivent-elles être disponibles aux fins d'utilisation ou seront-elles utilisées?	Annexe 18
Répertoire des dangers, analyse des risques et mesures d'atténuation	Annexe 17

Voyages à l'étranger

Recours à un hébergement privé pour loger les élèves? Si oui.....	Annexe 2
Plan d'urgence pour faire face à une interruption prématurée	Annexe 3
Des bénévoles sont-ils nécessaires pour surveiller les élèves, pour répondre aux besoins de certification, ou pour exercer un autre rôle?	Annexe 5
Nuitée? Si oui, le formulaire de consentement des sorties scolaires de plus de 24 heures est prescrit	Annexe 6
Si oui, l'approbation du directeur de l'apprentissage est prescrite.....	Annexe 6
Y a-t-il des élèves qui souffrent d'allergies ou de problèmes de santé importants? Si oui.....	Formulaire médical*
Analyse des risques pour identifier les mesures d'atténuation des risques	Annexe 17
Assurance médicale prescrite	
Entente conclue avec le prestataire de services commerciaux et consignée au dossier.....	Annexe 8

Camps culturels

Consultation obligatoire	Comité d'examen des perspectives autochtones
Usage de véhicules privés pour transporter les élèves? Si oui	Annexe 1
Des bénévoles sont-ils nécessaires pour surveiller les élèves, pour répondre aux besoins de certification, ou pour exercer un autre rôle?	Annexe 5
Nuitée? Si oui, le formulaire de consentement des sorties scolaires de plus de 24 heures est prescrit	Annexe 6
Si oui, l'approbation du directeur de l'apprentissage est prescrite.....	Annexe 6
La sortie aura-t-elle lieu dans une zone d'avalanches?	
Si oui, consultation obligatoire	Comité d'examen des lieux
Si oui, capacité de secourisme	Prescrite
Y a-t-il des élèves qui souffrent d'allergies ou de problèmes de santé importants? Si oui.....	Formulaire médical*
Camping? Canotage? Kayak? Excursion? Cyclisme? Cuisson?.....	Annexes 9 à 15
Des armes à feu doivent-elles être disponibles aux fins d'utilisation ou seront-elles utilisées?	Annexe 18
Répertoire des dangers, analyse des risques et mesures d'atténuation	Annexe 17
Formulaires médicaux prescrits	Annexe 6
Exécution de l'analyse des risques évaluation de l'atténuation?	Annexe 17

Annexe 1 USAGE D'UN VÉHICULE PRIVÉ POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES

Nom de l'école : _____	Année scolaire : _____
Nom du conducteur (de la conductrice) : _____	N° de téléphone : _____
Adresse du conducteur (de la conductrice) : _____	
N° du permis de conduire : _____	Classe : _____
Date d'expiration : _____	

Considérations en matière d'assurance :

1. Le ministère de l'Éducation du Yukon exige que le (la) propriétaire du véhicule maintienne en permanence une police d'assurance dont la couverture de la garantie se chiffre à tout le moins (p. ex., 1 000 000 \$) pour tous passagers se trouvant dans le véhicule que le (la) bénévole conduit.

2. Le (la) propriétaire du véhicule est tenu(e) d'informer son agent d'assurance de son intention d'utiliser le véhicule et d'exercer le rôle de conducteur (conductrice) bénévole pour des activités scolaires, et d'obtenir un avenant visant les passagers, au besoin.

Véhicule : _____ <div style="text-align: center; margin-top: -10px;"> Marque / Modèle / Nbre de places (conducteur compris) </div>
Nom du (de la) propriétaire : _____
Adresse du (de la) propriétaire : _____
Téléphone du (de la) propriétaire : _____
Assurance-automobile – Assureur : _____
Agent d'assurance : _____ (ou copie du certificat en annexe)

ENGAGEMENTS

En présentant cette demande de devenir un conducteur (une conductrice) bénévole pour le ministère de l'Éducation du Yukon :

1. Je m'engage à m'assurer que le véhicule utilisé pour transporter les élèves est en état de marche sécuritaire.
2. J'accepte de conduire le véhicule mentionné dans les présentes en toute sécurité, de toujours respecter toutes les lois applicables lorsque je transporte des élèves, de limiter le nombre de

Annexe 1
USAGE D'UN VÉHICULE PRIVÉ POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES

passagers au nombre de ceintures de sécurité utilisables, d'exiger l'utilisation appropriée du système de retenue des occupants (c.-à-d., ceinture de sécurité, coussin de sécurité gonflable, position du siège), et de me conformer aux directives des enseignants ou des agents du ministère de l'Éducation du Yukon.

3. Je suis conscient(e) du fait que tous les enfants pesant moins de 44 livres doivent être placés dans un siège de retenue d'enfant approuvé, positionné dans le siège arrière, et qu'aucun enfant ayant moins de 13 ans n'est autorisé à prendre place dans le siège avant des véhicules dotés d'un coussin de sécurité gonflable avant.
4. Je m'engage à signaler au directeur de l'école tout accident, toute suspension de mon permis de conduire, ou tout changement de ma situation au point de vue de l'assurance qui pourrait survenir après la date de consentement de la présente autorisation, pendant la durée de sa validité (c.-à-d., la présente année scolaire).
5. J'ai averti mon assureur que j'ai présenté une demande de devenir conducteur (conductrice) bénévole et je me suis renseigné(e) si un avenant pour passagers était nécessaire.
6. Je m'engage à maintenir en permanence une assurance responsabilité civile et une assurance à caractère indemnitaire dont la valeur est égale ou supérieure au minimum précité.
7. J'accepte les engagements préalables et je certifie que l'information contenue dans la présente demande est correcte au mieux de ma connaissance.

Signature du conducteur, de la conductrice : _____

Signature du (de la) propriétaire du véhicule : _____

Date : _____

Le conducteur précité (la conductrice précitée) est autorisé(e) à aider l'école pendant la présente année scolaire.

Signature de l'administrateur de l'école : _____

Date : _____

Annexe 2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT

En quoi consiste l'hébergement?

Hébergement s'entend de toute situation dans laquelle un logement est fourni à un(e) élève par une famille hôte.

En règle générale, une situation d'hébergement implique le logement d'un(e) élève dans un foyer privé pendant deux ou plusieurs jours dans le cadre d'une sortie scolaire. La famille hôte est chargée de subvenir aux besoins en alimentation, transport et hébergement de l'élève et de lui offrir un milieu de vie confortable.

L'hébergement est couramment associé à bon nombre d'activités scolaires. En règle générale, les élèves voyagent ensemble et forment un esprit d'équipe et d'union solide. L'hébergement est un moyen économique de faciliter un apprentissage en dehors du milieu de l'école. L'hébergement peut aider les élèves à regagner confiance et les encourager à assumer de nouvelles responsabilités dans un autre contexte familial. Du point de vue de la famille hôte, l'hébergement permet de cultiver de nouvelles relations susceptibles de se transformer en amitiés durables.

Le ministère de l'Éducation est reconnaissant aux familles et élèves qui participent au programme d'hébergement.

Nom du ou des parents/tuteurs légaux dans la famille hôte

1. _____

2. _____

Coordonnées de la famille hôte :

Numéros de téléphone

De jour : () _____ - _____

De soir : () _____ - _____

Adresse de courriel : _____

Annexe 2
RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT

Dates de début et de fin de l'hébergement : _____

Rôles et responsabilités de la famille hôte :

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

Autres responsabilités/restrictions :

Privilèges et soutien accordé aux élèves, et restrictions qui leur sont imposées par la famille hôte :

Annexe 3
PLAN D'URGENCE DE LA SORTIE SCOLAIRE

Un plan d'urgence énonce un plan d'action à mettre en œuvre si le plan de choix échoue ou si une situation change en raison des conditions météorologiques, de circonstances imprévues, d'une urgence ou d'autres événements qui imposent un changement de projet.

NOTA : Un formulaire de rapport d'incident (Appendice 4) doit être rempli dans un délai de 7 jours suivant la mise en œuvre d'un plan d'urgence.

- 1. Dispositions de rechange pour les élèves :** (Sommaire des activités et dispositions de rechange pour les élèves qui savent dès le début qu'ils ne seront pas en mesure de participer à la sortie scolaire)

- 2. Météo ou conditions défavorables :** (Sommaire des activités et dispositions de rechange pour les élèves en cas de météo défavorable)

- 3. Interruption prématurée des excursions en raison de comportement problématique :** (Sommaire des dispositions à prendre et des frais imputés aux parents en cas d'une interruption prématurée de l'excursion en raison d'un comportement problématique)

Annexe 3
PLAN D'URGENCE DE LA SORTIE SCOLAIRE

4. **Interruption prématurée des excursions pour des motifs médicaux :** (Sommaire des dispositions et des frais imputés aux parents en cas d'une interruption prématurée de l'excursion pour des motifs médicaux)

5. **Autres renseignements**

Nom de l'enseignant / du membre du personnel responsable :

Signature : _____

Date : _____

Annexe 4
RAPPORT D'INCIDENT

Le présent formulaire doit être rempli sur les lieux en cas d'un incident, d'un accident, d'une blessure ou d'un accident évité de justesse, dans un délai de 7 jours civils suivant l'incident ou la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour la sortie scolaire, ou d'un incident ou d'un accident. (Remplir un formulaire par membre blessé du groupe.)

Nom de l'école _____ N° de téléphone de l'école : _____

Nom du surveillant / de l'enseignant / de l'instructeur impliqué : _____

Date de l'incident : _____ Heure de l'incident (système horaire de 24 h) : _____

Description de l'incident : Expliquer en donnant des précisions sur l'itinéraire approuvé de la sortie scolaire :

Témoins : S'il y a plus de 2 témoins, joindre une feuille additionnelle.

1. Nom du témoin :

Activité effectuée par le témoin au moment de l'incident :

2. Nom du témoin :

Activité effectuée par le témoin au moment de l'incident :

_____ Il n'y avait pas de témoins de l'incident.

_____ Signature du membre du personnel responsable

Lieu de l'incident : Être aussi exact que possible en se reportant à l'itinéraire de la sortie scolaire approuvée :

Nom de la personne impliquée dans l'incident : _____

Âge : _____ Année scolaire : _____ Genre F M

Adresse à domicile : _____ Ville _____ Code postal _____

État : Élève Bénévole Instructeur Autre (précisez s.v.p.) : _____

Administration de premiers soins requise : O N Traitement dispensé :

Par qui? _____ Traitement médical conseillé? Oui Non

Annexe 4
RAPPORT D'INCIDENT

Des soins hospitaliers étaient-ils indiqués ou ont-ils été prévus? Oui _____ Non _____
 En cas d'une réponse affirmative : Urgence _____ Hospitalisation _____
 Méthode de transport de la personne : Ambulance _____ Véhicule privé _____ Autre _____

Nature de la blessure :

Brûlure : _____	Commotion soupçonnée : _____
Dommmages dentaires : _____	Dommmages matériels : _____
Ecchymose : _____	Écrasement Plaie ouverte/lacération : _____
Entorse/entorse soupçonnée: _____	Essoufflement : _____
Fatalité/décès : _____	Fracture : _____
Luxation: _____	Pénétration d'un objet : _____
Aucune information : _____	Autre : expliquez s.v.p.: _____

Le risque de cette blessure/cet incident avait-il été identifié dans les formulaires de gestion des risques et le plan d'urgence de la sortie scolaire?

Oui _____ Non _____ En cas d'une réponse négative, expliquez s.v.p. _____

Partie du corps ayant subi la blessure :

Bras/Épaule/Coude _____	Colonne vertébrale _____
Cou _____	Dents _____
Doigts/mains/poignets _____	Jambes/genoux/chevilles _____
Parties multiples (détails) _____	Pied/orteils Tête/front _____
Poitrine/abdomen _____	Visage _____
Yeux _____	Aucune information _____
Autre _____	

Cause de la blessure ou des dommages :

Accident automobile _____	Accident d'autobus scolaire _____
Activité d'entretien _____	Agression sexuelle (allégations comprises) _____
Blessure sportive _____	Corps étranger _____
Chute de la même hauteur _____	Chute d'une hauteur distincte _____
Collision avec une personne _____	Cuisson/usage d'un feu de camp _____
Cuisson/usage d'un poêle _____	Empoisonnement/réaction allergique/morsure d'insecte _____
Exposition aux flammes/à l'électricité _____	Fatigue/surmenage _____
Heurté/écrasé par ou contre un objet _____	Jeux brutaux-aucune intention de blesser _____
Noyade _____	Suffocation/étranglement _____
Substance chaude ou caustique _____	Voies de fait-avec arme-intentionnelles _____
Voies de fait-aucune arme-intentionnelles _____	Autre : (précisions) _____

Annexe 5
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE BÉNÉVOLES
Prescrit pour toutes les sorties scolaires de plus de 24 h / complexes

Nom/adresse des bénévoles : _____ _____
Brève identification de la sortie/l'activité scolaire : _____ _____
Membre du personnel responsable : _____
Nom de l'école : _____ Année scolaire : _____

Je, le (la) soussigné(e) _____,
reconnais :

- que j'ai été intégralement mis(e) au courant de tous les éléments de l'activité/la sortie et je comprends que le rôle que je suis censé(e) exercer pendant cette sortie est le suivant :

(description détaillée du rôle prévu)

- que je possède l'expérience et les qualifications appropriées pour cette activité.
- que je suis conscient(e) du fait que je suis censé(e) afficher un comportement positif et servir de modèle de rôle approprié dans le cadre de mon bénévolat, et ce, conformément au code de conduite de l'école;
- que le membre du personnel responsable m'a donné tous les renseignements concernant le programme ou l'itinéraire prévu;

Annexe 5
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE BÉNÉVOLES
Prescrit pour toutes les sorties scolaires de plus de 24 h / complexes

- que j'ai fourni au membre du personnel responsable une copie des certificats que je possède qui sont pertinents à mon rôle de responsable dans le cadre de cette sortie (p. ex., permis de conduire, permis de possession et d'acquisition (d'armes à feu), secourisme);
- que je suis résolu(e) à m'acquitter de mes responsabilités à titre de bénévole pour la durée de l'activité, y compris les soirs et les fins de semaine, au besoin;
- que je comprends le besoin d'une tenue vestimentaire appropriée, convenant au type d'activité prévue à laquelle je participe;
- que je suis disponible pour assister à des réunions avec les parents/tuteurs légaux, au besoin.

Je consens, par la présente, à une vérification du casier judiciaire par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) :

Signature du bénévole, de la bénévole : _____

Date : _____

Signature du membre du personnel responsable : _____

Date : _____

Considérations :

1. Le ministère de l'Éducation reconnaît que les contributions apportées par les bénévoles sont un élément essentiel de l'expérience d'apprentissage des étudiants, et que bon nombre d'activités sont fonction de la volonté et de la disponibilité des bénévoles.
2. Conformément à la *Politique relative aux sorties scolaires*, le ministère de l'Éducation exige que tous les bénévoles en situation d'autorité par rapport aux élèves doivent consentir à une vérification de sécurité par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Annexe 6
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
SORTIES SCOLAIRES PÉRIODIQUES OU LOCALES

Note aux parents/tuteurs légaux :

1. Le ministère de l'Éducation est obligé d'obtenir le consentement éclairé des parents/tuteurs légaux ou des tuteurs légaux pour toutes les sorties scolaires et les activités en dehors de l'école.
2. Par consentement éclairé il faut entendre que toutes les permissions de sortie que les élèves ramènent au foyer sollicitant l'autorisation du parent/tuteur légal doivent fournir des précisions complètes sur la sortie scolaire ou l'activité prévue, identifier les risques ou dangers associés à l'activité, et préciser les mesures prises pour aborder ces risques connus.

Brève description de l'activité prévue :

Méthode de transport :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Marche | <input type="checkbox"/> Prestataire de services | <input type="checkbox"/> Conducteur bénévole |
| <input type="checkbox"/> Autobus/ fourgonnette appartenant à l'école | <input type="checkbox"/> Autobus charter | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Transport en commun | <input type="checkbox"/> Fourgonnette de location | |

Liste des conducteurs bénévoles et catégories de véhicules (le cas échéant) :

Nom et rôles/responsabilités des bénévoles :

Membre du personnel responsable (signature) :

Date :

**Annexe 6
FORMULAIRE MÉDICAL**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM DE L'ÉLÈVE : _____

GENRE ____F ____M ÂGE ____ Date de naissance : _____

Adresse postale : _____

N° de téléphone à domicile : _____

N° d'assurance-santé du Yukon : _____

EN CAS D'URGENCE, PRIÈRE D'AVERTIR :

Nom : _____ Lien de parenté : _____

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

Médecin de famille : _____ N° de tél. : _____

Antécédents médicaux

Il est essentiel de fournir des antécédents complets et exacts, dans la mesure du possible. Les élèves sont priés de cocher les problèmes médicaux actuels et passés, y compris toute intervention chirurgicale antérieure ainsi que toute blessure importante, c.-à-d., fractures, etc.

Antécédents de maladies

ÉPILEPSIE _____
 DIABÈTE _____
 MONONUCLÉOSE INFECTIEUSE _____
 ASTHME _____
 MALADIE THYROÏDIENNE _____
 NÉPHROPATHIE _____
 AFFECTION DERMATOLOGIQUE _____
 SAIGNEMENT _____
 CARDIOPATHIE _____
 FEMMES SEULEMENT _____
 RÈGLES PROBLÉMATIQUES _____
 PROBLÈMES AUX SEINS _____
 HOMMES SEULEMENT _____
 HERNIE _____

Problèmes musculo-squelettiques

COMMOTION _____
 PROBLÈME AU COU _____
 PROBLÈME AU DOS _____
 PLÂTRE _____
 JOINT DISLOQUÉ _____
 FOULURE _____
 BLESSURE AU GENOU _____
 BLESSURE À L'ÉPAULE _____
 TENDINITE _____
 PLAQUE, BROCHE EN _____
 MÉTAL DANS LE CORPS? _____
 SI OUI, OÙ? _____
 ATTELLE REQUISE? _____
 SI OUI, OÙ? _____

**Annexe 6
FORMULAIRE MÉDICAL**

ANTÉCÉDENTS DE MALADIE

VISION

Votre vision est-elle égale dans les deux yeux? _____ Portez-vous des lunettes? _____ Des verres de contact? _____

ALLERGIES : (énumérez les symptômes de toutes les sensibilités médicamenteuses, ainsi que les sensibilités aux agents environnementaux)

MÉDICAMENTS ACTUELS (énumérez tous les médicaments que vous prenez actuellement)

DOSE	FRÉQUENCE	ORDONNANCE	AFFECTIONS

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX FAMILIAUX IMPORTANTS

SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR LÉGAL

Date : _____

Annexe 6
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
SORTIE SCOLAIRE DE PLUS DE 24 HEURES

Note to parents:

1. Le ministère de l'Éducation est obligé d'obtenir le consentement éclairé des parents/tuteurs légaux ou des tuteurs légaux pour toutes les sorties scolaires et les activités en dehors de l'école.
2. Par consentement éclairé il faut entendre que toutes les permissions de sortie que les élèves ramènent au foyer sollicitant l'autorisation du parent/tuteur légal doivent fournir des précisions complètes sur la sortie scolaire ou l'activité prévue, identifier les risques ou dangers associés à l'activité, et préciser les mesures prises pour aborder ces risques connus.
3. Un formulaire médical, dûment rempli, doit être présenté pour chaque élève.

Brève description de l'activité prévue :

Itinéraire prévu : (description détaillée du programme quotidien prévu)

Emplacement de chaque activité prévue :

**Annexe 6
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
SORTIE SCOLAIRE DE PLUS DE 24 HEURES**

Méthode de transport :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Marche | <input type="checkbox"/> Prestataire de services | <input type="checkbox"/> Conducteur bénévole |
| <input type="checkbox"/> Autobus/ fourgonnette appartenant à l'école | <input type="checkbox"/> Autobus charter | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Transport en commun | <input type="checkbox"/> Fourgonnette de location | |

Liste des conducteurs bénévoles et type de véhicule (le cas échéant) :

Méthode et niveaux de supervision :

Méthode : Constante Visuelle De la zone

Niveaux de supervision prescrits pour l'activité, aux termes de la *Politique relative aux sorties scolaires* :

Un niveau de supervision plus élevé s'impose-t-il pour l'activité prévue?

Oui Non

En cas d'une réponse affirmative, pourquoi?

Nom et rôles/responsabilités des bénévoles :

Annexe 6
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
SORTIE SCOLAIRE DE PLUS DE 24 HEURES

Stratégies de gestion des risques (conformément aux pièces jointes à l'appendice 18)

Les stratégies de gestion des risques en annexe ont été établies en prévision de cette sortie scolaire et ont qualifié les risques suivants de risques inhérents à cette sortie scolaire : (remplir ou mettre en annexe)

Les risques seront atténués comme suit :

Une réunion avec les parents/tuteurs légaux est _____ /n'est pas _____ prescrite pour cette sortie scolaire.

Date et lieu de la réunion : _____

Membre du personnel responsable : (signature)

Date : _____

Annexe 7
PLAN D'URGENCE ET PROTOCOLE DE RECHERCHE

1. ÉVALUER LA SITUATION

2. INTERVENIR

Zone urbaine

- Quel est le dernier endroit où l'élève/le membre du groupe a été vu? Qui l'a vu?
- Où est-ce que l'élève allait? Dans quel but?
- Est-ce que des témoins ont remarqué des inconnus dans les environs de l'école?

Zone rurale

- Quel est le dernier endroit où l'élève/le membre du groupe a été vu? Qui l'a vu?
- Où est-ce que l'élève allait? Dans quel but?
- Est-ce que des témoins ont remarqué des inconnus ou des animaux sauvages ou d'autres dangers potentiels dans les environs?

**Information destinée au répartiteur de l'urgence 911/de la police
(Zone urbaine)**

- Fournir les coordonnées du chef de groupe au répartiteur pour permettre à la police de communiquer avec le groupe scolaire, au besoin.
- Préciser le nom et l'âge de l'élève perdu.
- Préciser le nom, l'adresse et le n° de téléphone du parent ou tuteur légal.
- Fournir une description physique de l'élève, y compris sa tenue.
- Préciser l'état mental de la personne perdue juste avant sa disparition.
- Fournir une photo, si possible.
- Fournir tout autre renseignement pertinent.

**Information destinée au répartiteur de l'urgence 911/de la police
(Zone rurale)**

- Fournir les coordonnées du chef de groupe au répartiteur pour permettre à la police de communiquer avec le groupe scolaire, au besoin.
- Préciser le nom et l'âge de l'élève perdu.
- Préciser le nom, l'adresse et le n° de téléphone du parent ou tuteur légal.
- Fournir une description physique de l'élève, y compris sa tenue.
- Préciser l'état mental de la personne perdue juste avant sa disparition.
- Fournir une photo, si possible.
- Fournir tout autre renseignement pertinent.

Annexe 7
PLAN D'URGENCE ET PROTOCOLE DE RECHERCHE

CONSEILLÉ	DÉCONSEILLÉ
<ul style="list-style-type: none"> √ Entreprendre une recherche minutieuse des lieux, à moins que ceux-ci ne présentent des dangers pour les chercheurs. √ Si la personne reste introuvable, ou si le groupe n'est pas capable d'entreprendre la recherche pour des motifs de sécurité, composer le 911 et demander la GRC. √ Téléphoner au directeur de l'apprentissage. √ Communiquer avec les parents/tuteurs légaux de la personne disparue ou avec la personne à contacter en cas d'urgence. √ Faciliter l'enquête par tous les moyens. √ Coordonner toutes les communications avec le coordonnateur de la communication, la police et les parents. √ Se préparer aux questions, entrevues des médias. √ Documenter toutes les interventions prises face à l'incident. 	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Ne pas paniquer – garder son sang-froid. ✘ Ne pas inutilement inquiéter les autres élèves en diffusant des communiqués à toute l'école, à moins que ceux-ci ne soient nécessaires pour des motifs de sécurité.

3. ACTIVITÉS DE SUIVI

- Assurer une aide et des services continus aux autres personnes affectées par l'incident.
- Donner un compte rendu de l'incident et des circonstances qui l'ont entraîné.
- Examiner le plan d'intervention d'urgence.
- Clore le chapitre – en utilisant les médias, le cas échéant.
- Communiquer avec les parents, suivant le cas.

Annexe 8
PROTOCOLE POUR PRESTATAIRES DE SERVICES COMMERCIAUX

GREAT NORTHERN SKI SOCIETY – Exemple

IL EST CONVENU, DANS LE CADRE DU PRÉSENT PROTOCOLE POUR PRESTATAIRES DE SERVICES COMMERCIAUX, CONCLU ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU YUKON ET LA GREAT CANADIAN SKI SOCIETY,

QUE LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. Avant toute sortie scolaire à destination de Mt. Sima, une séance de sensibilisation sera animée par le prestataire de services pour présenter une vue d'ensemble de l'aménagement géographique de la pente de ski, des zones interdites, et des règles générales de conduite et de sécurité, aux élèves, enseignants et parents bénévoles, si ceux-ci sont disponibles.
2. Lors de leur arrivée à Mt. Sima, tous les élèves seront évalués pour déterminer leur niveau de compétence global (débutant, intermédiaire, avancé) et recevront une bavette de couleur qui constituera une indication visuelle claire de leur niveau d'expertise.
3. Il est interdit aux élèves de skier ou de faire de la planche à neige dans les zones qui dépassent leur niveau d'expertise, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un moniteur de ski.
4. Il est interdit à tous les élèves de skier ou de faire de la planche à neige dans le parc de planche à neige.
5. Il est interdit aux élèves de faire des sauts.
6. Le membre du personnel responsable est tenu de rester sur les lieux en tout temps, tandis qu'un deuxième enseignant ou parent bénévole sera tenu de rester dans le chalet de ski en tout temps.

NORMES DE KAYAK

Normes de Kayak

*Activités de kayak pour les élèves de la 9^e à la 12^e année
Seul le kayak en eaux calmes est permis.*

Le kayak en eaux vives est interdit aux élèves de toutes les années scolaires.

Normes générales :

Les activités de kayak en eaux calmes proposées uniquement pour les élèves de la 9^e à la 12^e année; des excursions de jour et de plusieurs jours sont proposées pour les élèves de la 9^e à la 12^e année.

Toutes les activités d'excursions en kayak seront organisées dans un terrain aquatique désigné « niveau 1 ou 2 » par les lignes directrices du manuel de la Sea Kayak Guides Alliance of British Columbia.

Un répertoire des dangers, comprenant une évaluation des risques et la documentation d'atténuation, doit être établi pour toute excursion en kayak de plus de 24 heures, et doit être examiné tous les trois ans. Toute la documentation concernant l'évaluation du terrain doit être disponible pour chaque région dans laquelle une excursion en kayak est prévue. Un journal d'excursion quotidien et une évaluation de l'excursion sont obligatoires. Utiliser uniquement des réchauds. Il incombe d'être au courant du protocole de secourisme en milieu sauvage pour le méthanol afin de pouvoir administrer un traitement suite à une ingestion. **Il est conseillé d'envisager de retenir les services d'un prestataire de services commerciaux pour diriger les excursions de kayak en eaux libres.**

Équipement	Instructions	Supervision
<p>Pour obtenir une liste de l'équipement de groupe et l'équipement personnel, veuillez consulter le <i>Manuel de référence sur l'éducation en plein air au Yukon</i> (n° RB0536Y).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manipulation de la remorque : il est essentiel de bien arrimer les kayaks aux fins de leur transport, pour minimiser les mouvements latéraux et avant et pour éviter que les kayaks soient déformés. • Les vitesses de transport sont cruciales, en particulier sur les routes raboteuses, telles que le chemin South Canol, le chemin Atlin et le chemin Takhini River. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ou des séances de sensibilisation dans la piscine – nage, nage debout, position caucus, sorties en eau/sans jupette/avec jupette. • Chaque programme doit prévoir un plan d'urgence en cas d'intempérie, de problèmes de comportement, et d'évacuations médicales. • Les activités de programme doivent s'adapter à l'année scolaire et au niveau de compétence. • Consultez le processus d'approbation dans la documentation de la <i>Politique relative aux sorties scolaires</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités de kayak doivent avoir un rapport de 6 élèves par animateur. Deux animateurs sont prescrits à titre d'exigence minimale, et trois animateurs sont nécessaires pour les excursions. • Des formulaires médicaux, dûment remplis, (Appendice 6) sont prescrits pour tous les participants. • Un certificat de secourisme valide est prescrit, et au besoin, un certificat de secourisme en milieu sauvage. <p>Instruction et excursions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un animateur ayant suivi un cours de leadership en kayak agréé, ou son équivalent.

NORMES DE KAYAK

Équipement	Instructions	Supervision
<ul style="list-style-type: none"> Tous les participants doivent porter un vêtement de flottaison individuel (V.F.I.) correctement ajusté, approuvé par le gouvernement fédéral, muni d'un sifflet, lorsqu'ils se trouvent sur l'eau. Seuls les V.F.I. de couleur rouge, orange ou jaune sont permis! Un téléphone satellite, dans un étui imperméable, renfermant les numéros de téléphone d'urgence indiqués. Tous les animateurs doivent être munis d'une trousse de survie personnelle, comprenant des allumettes/un briquet imperméable et un allume-feu. Chaque kayak doit être équipé d'une corde de 15 mètres, d'une pompe de cale dans chaque cockpit, d'une lampe de poche imperméable, de jupettes et de lignes de pont. Chaque animateur doit avoir un flotteur pour pagaie. Chaque groupe de 3 kayaks biplaces doit avoir une pagaie de rechange. Chaque personne doit avoir une bouteille d'eau fraîche pleine, porter des couches de vêtements appropriées au pouvoir adiabatique et à l'épreuve du vent, un chapeau contre le soleil, une tuque, des gants, une protection des yeux et de la peau, et des lunettes solaires. Le port de chaussures de sécurité est prescrit en tout temps. Des vêtements imperméables additionnels sont également prescrits. 	<ul style="list-style-type: none"> Les élèves doivent démontrer la maîtrise des compétences suivantes (vêtus et portant un V.F.I.) : nage ininterrompue pendant 25 mètres, nage debout pendant 3 minutes, sortie dans l'eau et kayak avec et sans jupette Avant de prendre place dans un kayak à l'eau, les élèves doivent démontrer les acquis suivants (connaissances et compétences) : <ul style="list-style-type: none"> histoire du kayak, sécurité de kayak de base, conception et terminologie de kayak; sélection et utilisation appropriées de l'équipement, réglages du cockpit pour obtenir un ajustement précis, cale-pieds, et siège; reconnaissance de l'hypothermie, de l'hyperthermie et de l'hyponatrémie; les vêtements indiqués pour les conditions météorologiques; les signaux et procédures d'urgence. <p>Avant l'excursion en kayak, les élèves doivent suivre une instruction en eaux calmes traitant de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> la position assise dans le cockpit; la sélection et l'utilisation d'une pagaie; l'embarquement et la sortie, depuis un ponton, depuis la rive, et depuis la rive en présence de vagues; la stabilité de base pour les kayaks biplaces; appui poussé, appui tiré; virages; traction et rétroimpulsion 	<ul style="list-style-type: none"> Kayak biplace pour les élèves Kayak monoplace pour l'animateur ou les animateurs Assurance médicale Système de communication <p>Excursions d'un jour et de plusieurs jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les excursions dans l'océan et les grands lacs, tels que dans les régions de Haines Junction, et de l'Alaska, les lacs Atlin, LaBerge, Tagish, Bennett, Marsh, Aishihik, Sekulman, Ethel, Kluane) doivent être évaluées par le Comité d'examen des lieux avant d'être approuvées. Système d'évaluation du terrain océanique de la SKGABC. Capacité de leadership minimale reconnue par SKGABC/ACSKG/CFOKE, ou son équivalent. Les animateurs, dont un doit compter une expérience relative au lieu de l'excursion, doivent être positionnés à la tête, à la queue et aux côtés des groupes. Communication vocale facile/espace suffisant entre les embarcations des animateurs. Il est interdit de faire du kayak avant l'aube et avant la brune, sauf pour des besoins d'évacuation d'urgence. <p>Un journal d'excursion quotidien et une évaluation quotidienne sont obligatoires.</p> <p><i>Nota :</i> SKGABC – Sea Kayak Guides Alliance of British Columbia ACSKG – Association of Canadian Sea Kayak Guides CFOKE – Canadian Federation of Ocean Kayak Educators</p>

Normes de cuisson en plein air

Normes pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année

<i>Équipement</i>	<i>Disposition du camp</i>	<i>Supervision</i>
<p>1^{re} à 12^e année L'enseignant responsable assume la pleine responsabilité de l'inspection de tout appareil de cuisson qui sera utilisé pendant une sortie scolaire.</p> <p>Cette responsabilité oblige l'enseignant à s'assurer que l'équipement approprié est utilisé et que tout l'équipement est inspecté pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il ne présente aucun risque d'accident.</p> <p>Pendant la planification de la sortie, il faut décider d'utiliser soit une essence minérale, soit du méthanol.</p>	<p>1^{re} à 12^e année À moins de disposer d'un abri-cuisine aéré, toute la cuisson doit être faite dans un lieu découvert, sans bâches ou autres couvertures.</p> <p>Les feux de réchauffement, s'ils sont utilisés, doivent être situés à l'écart des feux de cuisson.</p> <p>Il faut établir la disposition et les limites du camp avec le groupe.</p> <p>Il faut délimiter les zones de repas et de couchage et, si possible, respecter un écart d'au moins 100 mètres entre les deux.</p> <p>Aucune flamme nue n'est permise dans les tentes ou à leur proximité.</p>	<p>1^{re} à 3^e année</p> <p><i>Une surveillance visuelle constante est prescrite en tout temps. Le membre du personnel responsable et (ou) les bénévoles assument la pleine responsabilité de toute la cuisson et préparation des repas.</i></p> <p>4^e à 5^e année</p> <p><i>Une surveillance visuelle constante est prescrite en tout temps. Le membre du personnel responsable et (ou) les bénévoles assument la responsabilité de la cuisson.</i></p> <p><i>Les élèves peuvent assumer une certaine responsabilité pour la préparation, la disposition et le service des repas, à condition de leur avoir donné des directives claires et de les surveiller complètement.</i></p> <p><i>Il est interdit aux élèves de remplir et (ou) d'allumer les réchauds de camping.</i></p> <p>6^e à 7^e année</p> <p><i>Une surveillance visuelle constante est prescrite en tout temps.</i></p> <p><i>Une certaine responsabilité pour la</i></p>

Annexe 10
NORMES DE CUISSON EN PLEIN AIR

<i>Équipement</i>	<i>Disposition du camp</i>	<i>Supervision</i>
		<p><i>préparation, la disposition et le service des repas peut être déléguée aux élèves, à condition que le membre du personnel responsable et (ou) les adultes bénévoles soient en mesure d'assurer une surveillance visuelle continue en tout temps.</i></p> <p>Il est interdit aux élèves de remplir et (ou) d'allumer les réchauds de camping.</p> <p>8^e à 9^e année</p> <p><i>Une surveillance des lieux est prescrite en tout temps.</i></p> <p>On peut apprendre aux élèves de la 9^e année à disposer la cuisine et à faire la cuisson en veillant à assurer une surveillance visuelle constante.</p> <p><i>Les élèves qui remplissent et allument les réchauds de camping doivent faire l'objet d'une surveillance visuelle constante.</i></p> <p>10^e à 12^e année</p> <p>Les élèves peuvent assumer la pleine responsabilité de la préparation des repas et de la cuisson, dans le cadre d'une surveillance des lieux, à condition que le membre du personnel responsable ait passé en revue les procédures de sécurité et ait vérifié tout l'équipement.</p> <p>Une surveillance des lieux est prescrite en tout temps.</p>

Normes de ski alpin et de planche à neige dans un centre de ski

Activités proposées pour les élèves de la 4^e à la 12^e année

<i>Équipement</i>	<i>Instructions</i>	<i>Supervision</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Il faut aviser les parents par écrit de la participation de leur enfant à une activité de ski et de l'importance du port de vêtements et de l'utilisation d'équipement appropriés pour l'activité. • Le parent/tuteur légal doit signer un formulaire de consentement avant que l'enfant ne participe à une activité de ski alpin ou de planche à neige à un centre de ski. • Un animateur doit s'assurer que les élèves portent des vêtements d'hiver appropriés, y compris une tuque et des gants. • Les élèves aux cheveux longs devraient se faire une queue de cheval ou garder les cheveux sous les vêtements. • On recommande le port de protège-poignets pour la planche à neige. • On encourage le port d'un casque pour le ski et la planche à neige. • Tout équipement doit répondre aux normes de l'industrie. • Les skis et les planches à neige doivent être munis d'un système d'arrêt (freins pour les skis, courroies de rétention pour les planches à neige). • L'enseignant doit aviser les parents des élèves qui utilisent leur propre équipement de l'importance de posséder un équipement en bon état et suggérer la vérification et l'ajustement de l'équipement par un technicien reconnu. • Seules les centres de ski communautaires ou commerciaux dotés d'aires d'apprentissage 	<p>Avant d'entreprendre une activité l'enseignant devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • discuter des vêtements appropriés; • expliquer aux élèves comment reconnaître et traiter les gelures et l'hypothermie; • s'assurer que les élèves connaissent à fond : <ul style="list-style-type: none"> – le code de responsabilité alpine; – le degré de difficulté des pentes; – le rôle du patrouilleur de pentes de ski. <p>Code de responsabilité alpine</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demeurer en contrôle de ses mouvements. 2. Laisser le droit de passage aux personnes devant soi. 3. S'arrêter à des endroits sécuritaires. 4. Avant de commencer à descendre une pente ou de s'engager sur la pente, bien regarder autour de soi et céder le passage à toute personne à proximité. 5. Si on observe un accident, s'approcher et offrir de l'assistance. 6. Faire usage d'un système de freinage ou de courroies de rétention. 7. Il est interdit de skier après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue. 8. Respecter les panneaux et les mises en garde et ne pas emprunter les pentes fermées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aux endroits qui le permettent, la surveillance des pentes devrait être assurée par les patrouilleurs de ski. • De plus, deux animateurs doivent surveiller les lieux. • On recommande les rapports animateur-élèves suivants : <ul style="list-style-type: none"> – 1:10 (de la 4^e à la 7^e année) – 1:20 (de la 8^e à la 12^e année) • Les tâches des animateurs doivent être clairement indiquées par l'enseignant. Les animateurs devraient se rendre sur toutes les pentes empruntées par les élèves, ainsi qu'au chalet de ski. • Désigner un animateur pour accompagner tout élève blessé à l'hôpital. Cette personne ne peut pas être l'enseignant responsable de la sortie. • Il faut mettre en place un système de jumelage pour s'assurer qu'aucun élève n'est seul sur les pentes. • Il faut fixer les heures de rassemblement du groupe, à des fins de vérification, avant le début de la période de ski libre. • Un véhicule doit être disponible en cas d'urgence. • Il faut avoir accès à un téléphone en cas d'urgence.

<i>Équipement</i>	<i>Instructions</i>	<i>Supervision</i>
<p>appropriées (pentes douces) doivent être retenus pour les activités scolaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut informer les élèves des limites du centre de ski pour la pratique des activités. <p align="center">Première activité recommandée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les élèves devraient subir un test de classement et être répartis en groupes en fonction de leur expérience par un moniteur de ski ou de planche à neige agréé. • Les élèves doivent participer à au moins un cours par plan d'activités qui peut comprendre plusieurs sorties au centre de ski. • Seuls les élèves désignés par le moniteur peuvent utiliser une planche à neige. • Les élèves devraient emprunter les pentes que le moniteur agréé juge appropriées. 	

Normes de canotage

Canotage voyageur – de la 2^e année à la 12^e année
Canotage en eaux calmes à deux – de la 5^e année à la 12^e année
Canotage en rivière et excursions en canot – de la 7^e année à la 12^e année

NOTA : LA DESCENTE DE RAPIDES COMPORTANT UN DEGRÉ DE DIFFICULTÉ SUPÉRIEUR À 2 EST INTERDITE

Équipement	Instructions	Supervision
<ul style="list-style-type: none"> Tous les participants doivent porter un gilet de sauvetage/V.F.I. (vêtement de flottaison individuel) convenablement ajusté, approuvé par Transport Canada, en tout temps lorsqu'ils se trouvent sur l'eau ou font une reconnaissance des lieux. Tous les participants doivent être munis d'un sifflet. Chaque canot doit être équipé de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> – une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m de long, – une écope, et – des cordes de halage fabriquées de corde flottante, suffisamment épaisse pour qu'une personne puisse la tenir en main avec aisance. Les canots doivent être exempts de trous, de rainures/bosselures importantes, et (ou) de sièges, bancs, plats-bords brisés. Les participants doivent porter des vêtements capables de conserver la chaleur lorsqu'ils sont mouillés et d'offrir une protection contre le vent. Les élèves doivent également porter des chaussures de sécurité (p. ex., chaussures de gymnastiques ou bottes de randonnée légères). Les vêtements et les chaussures ne devraient pas entraver la performance de nage. Les cordes de traction ne doivent pas être attachées directement aux canots ou aux personnes – il 	<p>Avant d'entreprendre les activités de canotage :</p> <p><i>Bien qu'il ne soit pas toujours pratique de le faire, il est conseillé d'accorder à chaque élève la possibilité de démontrer la maîtrise des compétences suivantes : dans l'eau, complètement vêtus et munis d'un V.F.I., nager sans arrêt sur une distance de 25 m et nager debout pendant 3 minutes.</i></p> <p>Avant d'entreprendre tout canotage en eaux libres, il faut apprendre aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> la terminologie du canot, les mesures de sécurité de base du canotage, les procédures d'urgence, et la sélection et l'utilisation appropriée des pagaies et des V.F.I. <p>Dans une piscine, des eaux peu profondes ou des eaux calmes, les élèves doivent démontrer une compétence de base en :</p> <ul style="list-style-type: none"> traction, rétropulsion, écart actif, appel, et embarquement/débarquement correct d'un canot. <p align="center">Avant toute excursion en canot, il faut apprendre aux élèves ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> un secourisme de base, y compris 	<p>Toutes les activités de canotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un minimum de deux animateurs *À compter de mai 2001 – voir la note ci-dessous : Au moins un animateur doit avoir réussi un cours d'instructeur de canot de l'Association canadienne du canotage récréatif (ACCR) (ou son équivalent). Au moins deux animateurs doivent posséder un certificat de secourisme valide. Les groupes doivent rester à proximité l'un de l'autre et maintenir le contact. <p>Canotage voyageur (petits lacs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élèves de la 2^e à la 4^e année : rapport animateur-élèves minimal de 1:5 Deux canots biplaces occupés par des animateurs doivent accompagner chaque canot voyageur. <p>Canotage en eaux calmes (petits lacs)</p> <ul style="list-style-type: none"> Élèves de la 5^e à la 6^e année : rapport animateur-élèves minimal de 1:7 Élèves de la 7^e à la 9^e année : rapport animateur-élèves minimal de 1:9 <p>Canotage en rivière et excursions en canot :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élèves de la 7^e à la 9^e année :

Équipement	Instructions	Supervision
<p>convient d'utiliser des nœuds faciles à dénouer d'un canot à l'autre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque groupe doit être muni d'une trousse pour l'hypothermie et d'une trousse de premiers soins complète (consultez les normes/lignes directrices générales). • Chaque groupe doit avoir accès à un dispositif de communication d'urgence (consultez les normes/lignes directrices générales). <p align="center">Équipement additionnel proposé pour les excursions en canot :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un animateur doit s'assurer que les participants ont apporté tout ce qu'il faut pour l'excursion et qu'ils possèdent tous les vêtements et l'équipement prescrits. • Un animateur doit s'assurer qu'il y a suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins nutritifs du groupe pour la durée de l'excursion, et un jour de plus. • Les canots doivent être équipés de paquets d'excursion en canot appropriés. • Chaque groupe doit prévoir une méthode de purification de l'eau. • Chaque groupe doit être muni d'une trousse de réparation de canot. • Chaque canot doit être muni d'au moins une pagaie de rechange. <p>Chaque participant doit avoir des vêtements de rechange et un sac de couchage dans un sac imperméable.</p>	<p>le traitement de l'hypothermie;</p> <ul style="list-style-type: none"> • des compétences en camping et les mesures de sécurité connexes; • la sécurité par rapport à la faune sauvage; • la détermination de l'écoulement d'une rivière, • l'identification des dangers fluviaux et l'intervention face à ces dangers; • les compétences d'auto-sauvetage; • les compétences de base de portage; • les démarches à suivre face à un état des vents et vagues imprévu. <p>Dans un contexte contrôlé d'eaux mobiles, les élèves doivent démontrer une compétence de base en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • arrêt contre-courant, • bac avant, • coup en « j », • coups synchronisés, position des pagayeurs, • chargement d'un canot, et • procédures de récupération en T*. <p>*Pendant l'exercice des récupérations en T, veiller à ne pas chavirer plus de deux canots à la fois.</p>	<p>rapport animateur-élèves minimal de 1:5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élèves de la 10^e à la 12^e année : rapport animateur-élèves minimal de 1:7 • <i>*À compter de mai 2001 – voir la note ci-dessous</i> : Au moins un animateur doit avoir réussi un cours d'excursion en canot en rivière ou sur un cours d'eaux mobiles de l'Association canadienne du canotage récréatif (ACCR) (ou son équivalent). • <i>*À compter de mai 2001 – voir la note ci-dessous</i> : Au moins un animateur doit avoir réussi un cours de sauvetage en rivière agréé. • Les animateurs doivent se trouver dans le canot de tête et de queue pour toutes les excursions en rivière. • Au moins un animateur doit posséder un certificat de secourisme en milieu sauvage valide de l'Ambulance Saint-Jean, ou son équivalent. • Au moins un animateur doit connaître la région. • Au moins un animateur doit compter une expérience portant sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> – les facteurs saisonniers, – les techniques de survie en milieu sauvage, et – les méthodes d'imperméabilisation de camping en temps de pluie.

* *Jusqu'à mai 2001* – Les compétences en canotage d'au moins un animateur doivent être vérifiées par des instructeurs de canotage désignés du ministère de l'Éducation. Dans le but de respecter cette politique, des séances de compétences en canotage sur place (un à deux jours) et des courtes séances de contrôle (une heure) seront organisées. Toutes les écoles seront mises au courant du calendrier établi. Des séances de contrôle additionnelles pourraient être organisées; pour obtenir des renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec votre surintendant.

Normes des excursions et grandes randonnées pédestres

Excursions d'un jour suggérées pour les élèves de la maternelle à la 12^e année
Grandes randonnées avec nuitée(s) en camping suggérées pour les élèves de la 4^e à la 12^e année

Équipement	Instructions	Supervision
<p>Pour obtenir les listes détaillées de l'équipement nécessaire aux activités d'éducation en plein air, veuillez consulter le <i>Manuel de référence sur l'éducation en plein air au Yukon</i>, disponible au Centre de documentation (n° RB0536Y).</p> <p>Pour toutes les activités, chaque participant doit avoir les articles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des souliers ou des bottes de randonnée confortables et à semelles robustes (pas de chaussures neuves); • un produit de protection solaire; • un sifflet ou un autre dispositif de communication; • tous les médicaments dont il a besoin. <p>Pour les excursions de plus de 2 heures, chaque participant doit avoir les articles supplémentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une ou des bouteille d'eau <p>De plus, pour les grandes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La durée et la difficulté de l'excursion devront être appropriées à l'âge et aux habilités des élèves. • L'enseignant devrait reporter l'excursion s'il y a des signes de mauvais temps susceptible de constituer un danger pour les élèves. • Il faut prendre en considération : <ul style="list-style-type: none"> – la température de la journée; – la durée d'exposition au soleil; – l'entraînement antérieur; – la durée des préparatifs. <p>Avant toute activité de randonnée, les élèves doivent avoir été renseignés au sujet de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les symptômes et le traitement de l'hypothermie, de l'hyperthermie et de la déshydratation; • les soins des pieds; • les vêtements appropriés; • la sécurité-incendie; • la sécurité à l'égard des ours; • les randonnées pédestres écologiques; 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux animateurs doivent avoir un certificat de secourisme valide (consultez les exigences relatives aux premiers soins dans le document sur les normes et lignes directrices générales sur l'éducation en plein air). • Pour les grandes randonnées dans des régions montagneuses, au moins deux animateurs doivent connaître les techniques de sauvetage en montagne, les règles de sécurité en cas d'avalanches et les modes d'évacuation en cas d'urgence. • Rapport animateur-élèves recommandé : Élèves de la 4^e à la 9^e année : rapport de 1:6 (minimum de 3 animateurs) Élèves de la 10^e à la 12^e année : rapport de 1:8 (minimum de 2 animateurs) • Les tâches des animateurs devront être clairement énoncées par l'enseignant. • Un animateur devrait être à la tête et un autre à l'arrière de chaque groupe. • Les personnes se trouvant à la tête ou la queue du groupe devraient en tout temps pouvoir entendre un coup de sifflet.

NORMES DES EXCURSIONS ET GRANDES RANDONNÉES PÉDESTRES

Équipement	Instructions	Supervision
<p>randonnées avec nuitée(s) en camping, chaque participant doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une méthode pour imperméabiliser les articles essentiels (sac de couchage, vêtements de rechange, médicaments, etc.); • une boussole (chaque participant doit bien savoir comment l'utiliser); • des souliers confortables à semelles légères pour porter au site de camping; • des chaussettes supplémentaires (2 paires). <p>Consultez les lignes directrices générales pour voir la liste complète de l'équipement requis</p> <p>Pour toutes les randonnées, l'équipement du groupe doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une carte de l'itinéraire (si l'excursion commence à partir du camp de base, laissez une copie de la carte au camp de base); • une trousse de premiers soins (y compris des bandes de moleskine). <p>De plus, pour toutes les randonnées de plus de 2 heures, l'équipement du groupe doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une quantité suffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • les règles de sécurité en randonnée (voir ci-dessous); • la sécurité et la purification de l'eau potable (p. ex., comment purifier l'eau pour éliminer les parasites lamblia, etc.) <p>Pour les randonnées avec nuitée(s), les élèves doivent avoir été renseignés au sujet de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la navigation, la lecture de cartes, le choix d'itinéraires, l'utilisation de la boussole. <p>Avant toute randonnée, les élèves doivent pouvoir démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'ils connaissent bien l'itinéraire; • que leur condition physique est suffisamment bonne pour la randonnée prévue; • qu'ils connaissent les procédures en cas d'urgence et les signaux de rassemblement; • qu'ils connaissent les règles de randonnée énumérées ci-dessous • qu'ils savent comment charger et ajuster un sac à dos. <p>Règles de randonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les élèves doivent rester avec le groupe en 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut désigner des sites de rassemblement et de vérification à intervalles réguliers. • La vitesse de déplacement devrait être adaptée aux besoins des participants moins habiles. • Il faut désigner une personne adulte pour accompagner à l'hôpital tout membre blessé du groupe. Cette personne ne doit pas être le chef d'expédition. • Au besoin, il faut aviser les Premières nations, gardiens de parc, gardes forestiers ou autres personnes responsables de la présence de votre groupe dans leur région et de la durée prévue de votre séjour.

NORMES DES EXCURSIONS ET GRANDES RANDONNÉES PÉDESTRES

Équipement	Instructions	Supervision
<p>d'eau potable;</p> <ul style="list-style-type: none"> • une trousse de réparation pour les sacs à dos; • une matraque chimique – réservée à l'usage de l'animateur (nombre minimum selon le rapport élèves animateur précisé dans la section de Supervision); • des allumettes, rangées dans 3 endroits différents, tous imperméables; • un dispositif de communication (téléphone par satellite, radiotéléphone ou téléphone cellulaire) selon le cas. 	<p>tout temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves doivent utiliser un système de jumelage. • Le groupe doit rester sur les sentiers existants. • Le groupe ne doit pas se déplacer dans l'obscurité, sauf dans des situations d'urgence. 	

Normes de camping

Été

Application des normes aux élèves de la 4^e à la 12^e année

Équipement	Instructions	Supervision
<p>Pour obtenir les listes détaillées de l'équipement nécessaire aux activités d'éducation en plein air, veuillez consulter le <i>Manuel de référence sur l'éducation en plein air au Yukon</i>, disponible au Centre de documentation (n° RB0536Y).</p> <p>Chaque participant doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> des souliers ou bottes de randonnée confortables et à semelles robustes (pas de chaussures neuves); un chapeau pour se protéger du soleil, et une tuque (recommandée); des vêtements et chaussures imperméables; des vêtements qu'on peut porter en plusieurs couches; des vêtements de rechange; un sac de couchage approprié; un produit de protection solaire; des médicaments personnels (au besoin) un équipement de communication (téléphone par satellite ou radiotéléphone selon la région) – Consultez les lignes directrices générales pour obtenir plus de renseignements à ce sujet. 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme doit être planifié en détail et doit comprendre des plans d'urgence en cas de mauvais temps. Les activités doivent être appropriées à l'âge et aux capacités des participants. Consultez la <i>Trousse de planification de l'éducation en plein air</i> pour se renseigner sur les autres normes et lignes directrices appropriées (Excursions et grandes randonnées pédestres, Canotage, etc.). <p>Avant l'excursion de camping, les élèves doivent avoir été renseignés au sujet de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> les symptômes et traitement de l'hypothermie et de l'hyperthermie; la sécurité-incendie la sécurité à l'égard des ours; les méthodes de camping écologique; la planification de menus les vêtements appropriés les règles de sécurité du campement (voir ci-dessous); la sécurité à l'égard de l'eau; la purification de l'eau potable, y compris les précautions pour éliminer les parasites lamblia; le protocole de recherche et sauvetage. <p align="right">Avant l'excursion de camping,</p>	<ul style="list-style-type: none"> Au moins deux animateurs doivent posséder un certificat de secourisme valide (consultez les exigences relatives aux premiers soins dans le document sur les normes et lignes directrices générales sur l'éducation en plein air) Rapport animateur-élèves recommandé : De la 4^e à la 9^e année – 1:6 (minimum de 3 animateurs) De la 10^e à la 12^e année – 1:8 (minimum de 2 animateurs) Les tâches des animateurs devront être clairement énoncées par l'enseignant. On devrait utiliser un système de jumelage pour mieux assurer la sécurité des élèves. La surveillance durant la nuit devrait être effectuée par des animateurs et des animatrices. Le camp de base devrait avoir accès à un véhicule en cas d'urgence. Il faut désigner une personne adulte chargée d'accompagner à l'hôpital tout membre du groupe qui se blesse. Cette personne ne peut pas être le chef de l'expédition. Au besoin, il faut aviser les Premières nations, gardiens de parc, gardes forestiers ou autres personnes responsables de la présence de votre groupe dans leur

Équipement	Instructions	Supervision
<p>L'équipement du groupe doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une ou des trousse de premiers soins; consultez la <i>Trousse de planification de l'éducation en plein air</i> pour se renseigner sur leur contenu proposé; • si on prévoit faire la cuisson sur des réchauds, utiliser des réchauds au propane/gaz liquide; • des allumettes, gardées dans 3 endroits différents, tous étanches à l'eau; • une pelle/truelle; • une matraque chimique – réservée à l'usage de l'animateur (nombre minimum selon le rapport animateur-élèves précisé dans la section de Supervision); • de l'eau potable en quantité suffisante; • des abris (tentes, bâches, etc.); • le nécessaire pour les latrines (au besoin). <p>Il faut vérifier l'équipement avant le départ.</p> <p>Préoccupations environnementales (choix du site, feux de camp, savons, élimination des déchets, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités d'éducation en plein air doivent être entreprises de façon à réduire au minimum l'incidence sur l'environnement. • Il faut suivre les consignes énoncées dans la brochure <i>Dans la nature sauvage du Yukon</i>, publiée par le ministère des Richesses renouvelables. La trousse de planification sur l'éducation en plein air contient un exemplaire et on peut en obtenir d'autres au ministère des Richesses renouvelables. 	<p>les élèves doivent pouvoir prouver :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'ils savent comment utiliser correctement l'équipement de camping (réchauds, tentes, etc.). <p>Dès l'arrivée au campement, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer et réduire au minimum les possibilités de rencontre avec des ours; • établir la disposition et les limites du camp avec le groupe; • délimiter les zones de repas et de couchage et, si possible, les garder éloignées l'une de l'autre d'au moins 100 mètres; • définir avec le groupe les attentes relatives au comportement, les limites pour les activités, les procédures de rassemblement; • établir avec le groupe un processus pour contrôler la présence des élèves et identifier tout élève qui pourrait manquer à l'appel; • revoir les protocoles de recherche et sauvetage; • revoir les règles du camp. <p>Les règles du camp devraient porter sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit d'amener ou de garder dans la tente tout aliment, gomme, produit solaire, insectifuge ou cosmétique. • La nuit, tous les aliments doivent être conservés dans des contenants hermétiques situés à au moins 100 mètres de la tente la plus proche. • Les élèves peuvent utiliser des scies ou des couteaux uniquement sous la surveillance des animateurs. • Seuls les adultes peuvent utiliser des haches. • Seuls les adultes sont responsables du remplissage et de l'allumage des 	<p>région et de la durée prévue du séjour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut que les chefs de groupe connaissent les techniques de camping sécuritaires et qu'ils soient qualifiés pour les mettre en pratique. • Selon le cas, les chefs de groupe devront maîtriser les techniques de camping de survie en nature sauvage. • Consultez l'appendice 11 en annexe, Normes de cuisson en plein air.

Annexe 14
NORMES DE CAMPING – ÉTÉ ET HIVER

Équipement	Instructions	Supervision
<ul style="list-style-type: none"> Il faut choisir l'emplacement du campement avec soin de façon à réduire au minimum les risques associés aux arbres inclinés ou morts, aux nids de guêpes, aux ours et autres dangers naturels. 	<p>réchauds durant des excursions avec des élèves de la 4^e à la 7^e année.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplissage et l'allumage des réchauds par des élèves plus âgés doivent s'effectuer sous la surveillance visuelle constante d'un adulte. Aucune flamme nue n'est autorisée dans les tentes ou à leur proximité. 	

Normes de camping

Hiver

Application des normes aux élèves de la 5^e à la 12^e année
Application des normes aux élèves de la 9^e à la 12^e année

Équipement	Instructions	Supervision
<p>Individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un allume-feu d'urgence; • des vêtements et un équipement appropriés pour les conditions météorologiques (liste de vérification); • un sac de couchage d'hiver (-20°C) ou 2 bons sacs de couchage d'été indiqués pour une plage de températures équivalente; • des sacs de bivouac peuvent accroître la température du système de couchage, mais peuvent également accroître l'humidité; • un matelas portable à alvéoles fermés (1/2 pouce). <p>Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une tente canadienne; • une armature/des cordes/supports appropriés; • un poêle à bois/un réchaud à combustible liquide/du propane/des raccords; • une ou plusieurs tables; • une protection contre la chaleur pour l'arrière et les côtés du réchaud et pour le sol; • une ou plusieurs bâches de sol pour les tentes de couchage; • un arrache-clous pour les crampons utilisés pour fixer l'armature en bois dans les lieux exposés au vent; 	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion préalable de l'hypothermie, des gelures et du pied des tranchées. • Camping, gestion des déchets et éthique écologiques. • Les élèves peuvent aider à ériger la tente canadienne, à nouer les cordes et à lier l'armature de la tente. • Utiliser une scie pour couper des arbres secs pour l'armature de la tente, au besoin. • Manipuler la neige : base de la tente canadienne, construction de l'abri, aire de cuisine. • Installer des écrans thermiques à l'arrière, aux côtés et au-dessous du réchaud de la tente canadienne. • Attacher les tuyaux de poêle avec des vis et (ou) du fil. • Ancrer la partie inférieure de l'armature en bois des tentes. • S'habiller en couches, comme si on était un oignon. • Limiter la teneur en coton de tout vêtement d'hiver. • Élaborer un plan d'évacuation d'urgence de la tente et le répéter. • Les régimes alimentaires d'hiver ont des besoins en calories élevés. • Prévoir une alimentation et un remplacement liquidien à intervalles périodiques. • Système de jumelage, 	<p>Rapports animateur-élèves prescrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la 5^e à la 9^e année – 1:5 • De la 9^e à la 12^e année – 1:8 <p>Animateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux animateurs adultes chevronnés doivent faire partie de toute excursion de camping de plus de 24 heures (hommes et femmes). • Certificat de secourisme et trousse de premiers soins • Bonne connaissance saisonnière et non-saisonnière de la zone de terrains à risque plus élevé • Classification du terrain – SIMPLE • Réussite prescrite d'un cours sur les avalanches si on campe dans des zones d'avalanche ou si l'analyse du terrain prescrit des animateurs compétents • Expérience portant sur le camping en hiver • Procédures de voyage en groupe (voir fourgonnette, activités) • Expérience portant sur le camping avec des élèves de l'année scolaire indiquée • Hypothermie, gelures et pied des tranchées – vérifications périodiques grâce au système de jumelage • Vérifier tous les vêtements et l'équipement avant le départ.

Annexe 14
NORMES DE CAMPING – ÉTÉ ET HIVER

Équipement	Instructions	Supervision
<ul style="list-style-type: none"> des cordes d'arrimage, une ou des haches, un ou des scies <p>Abris contre la neige, igloos, cavernes creusées dans la neige, quinzees</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation du terrain pour déterminer s'il convient à la construction d'un abri et son potentiel d'avalanche Pelles robustes pour les élèves et type de neige Un terrain pratique et une neige utilisable sont nécessaires La construction d'une caverne creusée dans la neige et d'un igloo est souvent indiquée à proximité d'un terrain présentant un risque élevé d'avalanches Des vêtements d'extérieur imperméables si on creuse une caverne dans la neige ou si on construit un igloo 	<p>sensibilisation globale, construction des abris.</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoir une aération adéquate dans les abris. Utiliser des tuques, écharpes et cache-cous pour rester plus au chaud. Les réchauds ou lanternes sont interdits dans les tentes. Prévoir des récipients de combustible clairement marqués. *Les récipients de combustible nord-américains servent de bouteilles d'eau en Europe. Garder les bougies et les lanternes à bougie à l'écart des sacs de couchage. Mettre l'équipement en lieu sûr en prévision de chutes de neige la nuit. Inspecter le site pour détecter tout arbre incliné ou renversé par le vent. Prévoir un traitement d'eau de recharge si on ne bout pas l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Un surveillant du même genre que les élèves (masculin ou féminin) pour les excursions de plus de 24 heures dans chaque tente canadienne ou cabine. Les poêles à bois peuvent être remplis par des élèves de l'année scolaire appropriée sous une supervision adulte. Discuter des plans d'évacuation d'urgence en cas d'incendie des tentes et d'écroulement des abris. S'assurer que le bois et l'équipement personnel sont bien organisés et sont rangés à l'extérieur ou contre les parois intérieures. Veiller à ce que les séchoirs sont mis dans les endroits indiqués. Établir les limites de temps et des activités. Construction de l'abri contre la neige : 1 élève à l'intérieur à la fois, aidé de son compagnon Effets de bien-être personnels suivants : lunettes solaires, écran solaire, baume pour les lèvres, remplacement liquidien Affaïsser les abris de neige immédiatement après leur utilisation. Rappels constants de réhydratation Discuter de l'utilisation d'une hache et ou d'une scie. Effectuer un contrôle périodique des élèves, prévoir les éventualités, s'assurer de boire suffisamment. Éviter de camper dans les zones à risque élevé connues. Connaissance de l'évaluation de l'endroit du campement et des dangers du terrain Ne pas utiliser les branches vertes des arbres pour fabriquer des lits dans les zones à grande utilisation.

Annexe 14
NORMES DE CAMPING – ÉTÉ ET HIVER

Équipement	<i>Instructions</i>	<i>Supervision</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Les animateurs doivent être conscients des variables de formation de glace et de glace en couches (aufeis) dans la région. • Faire la cuisson dans une aire de cuisine centrale pour contrôler la consommation de combustible du réchaud, la consommation d'aliments et la gestion des déchets. • Conformément à la pratique acceptée sur le terrain, utiliser uniquement un type de réchaud et un type de combustible pour le réchaud pour tout le groupe.

Remarques additionnelles concernant les normes de camping en hiver

Le camping en hiver prévoit le plus souvent le recours à une fourgonnette pour le transport vers les abris de cuisson, les cabines et (ou) les tentes canadiennes, les cavernes creusées dans la neige, les quinzees ou les tranchées utilisées à titre d'abris. Il peut également prévoir un transport autonome tel que le ski et la raquette, ainsi qu'un transport mécanique tel que les motoneiges pour le trajet à destination et à partir des campements. Chacune de ces activités de soutien de l'apprentissage et dispositions d'abri comportent des dangers inhérents et des risques connexes, qui doivent être documentés et gérés. La définition des dangers, l'évaluation des risques, la reconnaissance de ces risques par les parents/tuteurs légaux et la documentation du jugement démontré par les animateurs sont autant d'éléments essentiels des programmes de l'éducation en plein air actuels.

Les environnements hivernaux présentent de nombreuses possibilités d'apprentissage expérientiel qui font valoir et encouragent la condition physique, la sensibilisation à l'environnement, l'initiation au mode de vie des Premières nations, et une application pratique de bon nombre des éléments du programme de cours qui ont été abordés, selon une perspective théorique, dans la salle de classe.

Cependant, l'animation de l'éducation en plein air en hiver impose une planification rigoureuse en raison des conditions météorologiques changeantes, de la composition diversifiée des groupes scolaires et du nombre d'élèves, du manque de possibilités normalisées de qualification des enseignants/animateurs, d'une documentation limitée traitant des protocoles d'éducation en plein air, et de l'absence de processus d'évaluation structurés.

Les qualifications et les connaissances du camping en hiver doivent souvent se fonder sur une expérience personnelle. Par conséquent, les enseignants/animateurs doivent étudier ces normes et lignes directrices avec soin, comparer leur processus décisionnel personnel à celui des éducateurs en plein air, et documenter les programmes, les conditions environnementales, l'état du groupe et le processus décisionnel sur une base quotidienne. Les entrées quotidiennes dans les journaux d'excursion doivent devenir une procédure de gestion de risque normalisée.

Les activités hivernales sont diversifiées et vont des classes de découverte plus courtes en science, sciences sociales, éducation physique, et géographie dans la cour de l'école aux excursions de raquette, de ski alpin, de planche à neige, de motoneige et de ski de randonnée à proximité de l'école ou dans des endroits plus éloignés. Le camping en hiver peut incorporer une ou plusieurs des ces activités, des périodes de plusieurs jours et des endroits divers, suivant le programme.

Les séjours de plus de 24 heures peuvent avoir lieu dans des cabines, des tentes canadiennes, des abris traditionnels des Premières nations, des appentis, des quinzees, des igloos et des cavernes creusées dans la neige, ou toute combinaison de ces abris, suivant les conditions de la neige, l'adaptation du terrain, les conditions météorologiques, et les animateurs du groupe et la préparation du groupe.

** L'endroit, le moment et les modalités des activités d'éducation en plein air détermineront les exigences en matière d'autorisation et de documentation.

Les activités dans la cour de l'école axées sur la classe constituent une première étape, tandis que les activités se déroulant sur plusieurs périodes, pendant un jour ou plusieurs jours, exigent des autorisations et une documentation distinctes.

*** Les limites de température et de refroidissement éolien prescrites par le *Manuel de planification de l'éducation en plein air* visent les groupes qui utilisent des fourgonnettes pour les déplacements (une température ambiante de -30 C ou le refroidissement éolien équivalent). Si des raquettes ou des skis sont utilisés pour des activités dans le cadre d'excursions d'éducation en plein air, à distance des sources d'abri et de chaleur protégées, la température limite est de -20 C ou son refroidissement éolien équivalent.

Les inversions de température et l'écoulement d'air froid vers le fond des vallées où des activités ont lieu peuvent sensiblement diminuer les températures ambiantes locales par rapport aux prévisions météorologiques disponibles, p. ex., l'aéroport à Whitehorse.

Normes de cyclisme

Activité proposée pour les élèves de la maternelle à la 12^e année

Les activités de cyclisme pour les élèves de la maternelle à la 3^e année devraient avoir lieu uniquement sur le terrain de l'école.

Équipement	Instructions	Supervision
<p>Pour obtenir des listes plus détaillées de l'équipement nécessaire aux activités d'éducation en plein air, veuillez consulter le <i>Manuel de référence sur l'éducation en plein air au Yukon</i>, disponible au Centre de documentation (n° RB0536Y).</p> <p>Pour toutes les activités de cyclisme, chaque participant doit avoir les articles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une bicyclette de taille appropriée (l'enseignant doit informer les parents que les vélos doivent être en bon état et vérifiés par un mécanicien-réparateur de bicyclettes); • un casque protecteur de taille appropriée et approuvé par un organisme de normalisation tel que l'Association canadienne de normalisation (CSA), Snell, l'American National Standard Institute (ANSI), l'American Society for Testing and Materials (ASTM), norme britannique ou australienne; • un produit de protection solaire; • des vêtements appropriés; • des souliers à bout fermé; • les baladeurs, les lecteurs CD portables, etc. sont interdits. <p>Pour les excursions en vélo de plus de 2 heures, chaque participant doit avoir les articles supplémentaires suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> • une bouteille(s) d'eau; • une carte de l'itinéraire. 	<ul style="list-style-type: none"> • La durée et la difficulté de l'excursion devront être appropriées à l'âge et aux habilités des élèves. • L'enseignant devrait remettre l'excursion s'il y a des signes de mauvais temps susceptible de constituer un danger pour les élèves. • Il faut prendre en considération : <ul style="list-style-type: none"> – la température de la journée, – la durée d'exposition au soleil, – l'entraînement antérieur, – la durée des préparatifs, et – la topographie et la direction du vent. <p align="center">Pour toute activité de cyclisme en dehors de l'école, les élèves doivent avoir été renseignés au sujet de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les règles de circulation</i> énoncées dans la <i>Loi sur les véhicules automobiles</i> du Yukon; • la partie 13 de la <i>Loi sur les véhicules automobiles</i> du Yukon; • la position correcte à prendre sur le vélo; • la courtoisie à bicyclette : <ul style="list-style-type: none"> – rouler dans la même direction que les autres, à une distance sécuritaire du vélo précédent en cas d'arrêts soudains; – rouler en file indienne; – rouler à droite, dépasser à gauche; – annoncer son intention de dépasser en disant : «Je dépasse sur ta gauche.» ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport animateur-élèves recommandé : <ul style="list-style-type: none"> – 1:7 (minimum de 2 animateurs) – pour les excursions avec nuitée en camping : voir les lignes directrices sur le camping d'été • Les tâches des animateurs devront être clairement énoncées par l'enseignant. • Il est conseillé d'utiliser un système de jumelage pour favoriser la sécurité des élèves. • Une surveillance directe est exigée dans tous les endroits près de l'école, p. ex., la cour de l'école, le parc du voisinage, etc. • Un animateur désigné doit rester en tête du groupe pour dicter la vitesse quand le groupe se déplace sur des routes et des sentiers. Un autre animateur doit rester à l'arrière du groupe. • Il faut prévoir des haltes de rassemblement régulières. • Adapter la vitesse de déplacement aux besoins des participants moins habiles. • Revoir les consignes de sécurité à bicyclette en cas de panne de vélo.

<i>Équipement</i>	<i>Instructions</i>	<i>Supervision</i>
<p>Pour les excursions en vélo de plusieurs jours pendant lesquelles on fera du camping, un équipement supplémentaire est requis. Consultez les <i>Normes et lignes directrices sur le camping d'été</i>.</p> <p>De plus, chaque participant doit prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une méthode pour imperméabiliser les articles essentiels (sac de couchage, vêtements de rechange, médicaments, etc.). <p>Pour toutes les activités de cyclisme, chaque groupe doit avoir les articles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une trousse de premiers soins (avec un surplus de produits pour traiter les excoriations); • une ou plusieurs trousse(s) d'outils avec pompe(s); le contenu de la trousse variera selon la taille du groupe et la durée de l'excursion; • une quantité suffisante d'eau; • une quantité suffisante de chambres à air et pièces de rechange. <p>Pour les excursions en vélo de plus de 2 heures, l'équipement du groupe devra inclure un téléphone satellite, un radiotéléphone ou un téléphone cellulaire (ou un autre), le cas échéant.</p> <p>Choix de l'itinéraire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisissez l'itinéraire avec soin, en considérant la longueur, le revêtement (route en gravier, route revêtue), le volume du trafic, les intersections complexes et les passages à niveau. <p>Avant de suivre un itinéraire pour la première fois avec les élèves, l'enseignant devrait le parcourir au moins une fois pour vérifier s'il est sûr et approprié.</p>	<p>Avant de partir pour entreprendre l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrer un test préliminaire de cyclisme (en insistant sur la sécurité) avant de quitter le terrain de l'école. • Tous les participants doivent être mis au courant de la procédure d'urgence en cas d'accident. • Revoir le protocole de cyclisme en groupe. <p align="center"><i>NOTA :</i></p> <p>Le ministère des Services aux agglomérations et du Transport public et distribue aux élèves des dépliants et des manuels sur la sécurité à bicyclette. Il dispose aussi d'une bibliothèque de prêt de vidéos sur la sécurité en vélo.</p> <p>Sur demande, un agent de la GRC viendra dans la salle de classe pour discuter de la sécurité à bicyclette. Appelez le 667-5551.</p>	

Annexe 16
JOURNAL D'EXCURSION QUOTIDIEN

Dates de la sortie :

Lieu de la sortie :

Date courante :

Distance prévue :

Distance réelle :

Cartes :

Objectifs : -

-

-

Profil du groupe

Plage d'âge :

Niveau de compétence :

Formation préalable :

Facteurs environnementaux et points d'intérêt :

Bassin hydrologique :

Qualité de l'eau :

Niveau de l'eau :

Géomorphologie de la rivière : relevé hydrologique

Historique récent de la rivière :

Terre :

Topographie et caractère du terrain :

Points de route/cabines :

Habitants de l'arrière-pays :

Besoins en équipement :

LOGISTIQUE DE TRANSPORT :

Accès :

Temps de trajet :

Conditions de la route :

Essence/service :

Entrée :

Sortie :

Annexe 17 ANALYSE DES RISQUES

Nota :

Le personnel scolaire est censé être conscient de l'élément de risque et de respecter la norme de diligence vis-à-vis des élèves et de leurs parents/tuteurs légaux en identifiant les risques associés aux possibilités d'apprentissage en dehors de l'école et en identifiant les mesures à prendre pour atténuer ces risques.

Lors de la planification de toutes les catégories de sorties ou excursions de plus de 24 heures, la documentation de planification de la sortie doit comprendre une évaluation complète de tous les risques connus associés à la sortie ou à l'excursion.

Pour chaque risque identifié pendant la phase de planification, la documentation de planification doit comprendre une évaluation des mesures qui aborderont et atténueront les risques en question, conformément à l'appendice 17.

Sortie : _____

Année scolaire/école : _____

Dates de la sortie prévue : _____

Activité principale :

Activité auxiliaire :

Tenue d'un journal : oui non **Signature :** _____

Identification du danger	P/C ¹	Endroit	Mesure d'atténuation

¹Probabilité/Conséquence, selon une échelle de 1 à 5, où 5 signifie élevé. Par exemple : 2/5 désigne une faible probabilité, mais des conséquences élevées.

Annexe 18

NORMES DE SÉCURITÉ RELATIVES AUX ARMES À FEU

Rôles et responsabilités concernant l'utilisation des armes à feu

1. L'administrateur scolaire doit approuver le fait que les circonstances justifient la possession d'une arme à feu sans restrictions pendant une sortie ou une excursion scolaire, et le motif précis de la présence de cette arme à feu (p. ex., protection contre les ours, chasses prévues, etc.); il doit également s'assurer que les formulaires de consentement des parents/tuteurs légaux indiquent clairement qu'une arme à feu sera présente pendant la sortie ou l'excursion.
2. Il est interdit de prendre une arme à feu de chasse pour les sorties scolaires, à moins que la chasse ne soit le but de la sortie et un des éléments prévus de la sortie.
3. Au cas où la chasse serait un des éléments prévus de la sortie, l'administrateur devra s'assurer de qu'un tireur parfaitement compétent pour assumer cette responsabilité a été désigné et que cette personne est exclusivement responsable de l'arme à feu et des munitions.
4. Toute personne désignée responsable d'une arme à feu doit détenir un permis de possession et d'acquisition valide; une copie du permis doit être consignée au dossier de la documentation de la sortie.
5. La documentation de planification de la sortie, y compris l'appendice 17, Évaluation des risques, doit fournir des précisions complètes sur les conditions d'utilisation d'une arme à feu, l'entreposage de l'arme à feu et des munitions, et d'autres mesures d'atténuation du risque.
6. Au cas où une arme à feu serait déchargée pendant une sortie scolaire, le membre du personnel responsable devra remplir un rapport d'incident/d'accident (Appendice 4) en précisant les circonstances justifiant l'utilisation de l'arme à feu.
7. Toute arme à feu prise pour la sortie scolaire doit être enregistrée et une copie du certificat d'enregistrement de l'arme en question doit être consignée au dossier de la documentation de la sortie.
8. La matrice d'évaluation des risques (Appendice 17) doit indiquer la présence d'une arme à feu comme danger éventuel, et les précisions concernant le transport, l'entreposage et la mise en lieu sûr de l'arme à feu pendant toutes les parties de la sortie scolaire doivent être inscrites, ainsi que les stratégies d'atténuation des risques.
9. Toute personne possédant un permis de possession et d'acquisition et une arme à feu enregistrée pendant une sortie scolaire, doit présenter aux élèves, enseignants et parents bénévoles, une vue d'ensemble de la sécurité relative aux armes à feu, et clarifier les règles concernant la sûreté et la sécurité de l'arme à feu et des munitions et l'accès à ces éléments pendant la sortie.
10. Seules les armes à feu enregistrées sans restrictions sont permises pour les sorties scolaires.

Annexe 19

ÉDUCATION EN PLEIN AIR – LISTE DE VÉRIFICATION

À utiliser en conjonction avec les normes et lignes directrices de l'éducation en plein air

Enseignant responsable : _____ Année scolaire : ____ Dates : _____ à _____

Activité : _____

Autorisation

Les enseignants ne devraient pas discuter des projets avec les élèves/parents jusqu'à ce qu'ils aient obtenu l'autorisation de le faire du directeur d'école. Il est conseillé de discuter du concept général avec l'administration scolaire avant de préparer la documentation aux fins d'approbation.

<input type="checkbox"/> Directeur d'école	Date _____	Signature _____
<input type="checkbox"/> Conseil scolaire	Date _____	Signature _____
<input type="checkbox"/> Surintendant	Date _____	Signature _____

Documentation

Il faut préparer la documentation suivante aux fins d'examen pendant le processus d'approbation.

Le directeur d'école a la responsabilité de tenir une documentation complète au dossier à l'école.

- Sommaire : but, budget, transport et itinéraire
- Listes d'équipement – collectif et individuel (inclure l'équipement de secourisme et de communication)
- Itinéraire prévu et plan d'urgence (inclure la carte de la région et les points de contrôle)
- Évaluation du risque (Annexe 17) identification des stratégies d'atténuation
- Liste des participants et dispositions prises pour les non-participants
- Copie de la lettre d'information à envoyer/envoyée aux parents/tuteurs légaux
- Enseignant/animateur (personne-ressource/bénévole) – énumérer les qualifications
- Photocopie du certificat de secourisme de l'animateur
- Copie des formulaires d'autorisation/de santé (devant être) signés pour chaque participant

Préparation de l'activité

Commencer uniquement après avoir obtenu l'approbation du directeur d'école.

- Information des parents/élèves – lettre envoyée et (ou) réunion tenue
- Prise des dispositions de transport (Copie du permis de conduire et certificat d'assurance visant les véhicules privés au dossier)
- Vérification des compétences et connaissances préalables des participants
- Inspection de l'équipement du groupe
- Inspection de l'équipement individuel des participants
- Vérification des prévisions météorologiques et conditions routières

Approbation finale par le directeur d'école

Le jour avant le départ, ou le jour même du départ.

Météo à la destination au moment du départ : Température _____ Vitesse du vent _____

<input type="checkbox"/> Directeur d'école	Date _____	Signature _____
--	------------	-----------------